



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MAI 2017

Le 23 mai de l'an deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués, le 18 mai 2017

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Présents : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, PITIOT Bernadette, GARDETTE Davy, CELLE Laura (arrivée à 19h43), CORNILLON Bertrand, DURIEUX Daniel, GROS Muriel, CHAMBON Valérie, NOWACYK Claire, GRENOUILLER Aurélie RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, VEROT Hélène, GACHET Chantal

Membres absents : MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie, PERRIER Damien,

Secrétaire de séance : VOCANSON Laetitia

Ouverture de la séance : 19 h 30

Désignation du secrétaire de séance

→ Laetitia VOCANSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 23 mars 2016

Pour la séance publique du 23 mars 2017 les délibérations sont au nombre de 6 sous les numéros 2017_10 à 2017_15

➔ Mis aux voix le procès-verbal du 23 mars 2017 est adopté à l'unanimité

ETAT DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL Il n'y pas d'état de décision

FINANCES LOCALES

1-Convention fauchage :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien , GACHET Chantal) :

- Approuve la signature de la convention fauchage de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour une durée de 2 ans avec l'entreprise CUERQ
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives relatives à cette convention

2-Demande de subvention pour le pont de Chabannes :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les travaux de réfection de voirie sur le secteur sus mentionné
- Sollicite une subvention à hauteur de 40% dans le cadre du 43-11
- Sollicite une subvention à hauteur de 40% dans le cadre d'une aide régionale

3-Approbation des devis pour le pont de Chabannes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le devis de maîtrise d'œuvre, de l'étude géotechnique et du relevé topographique

1- Approbation des devis pour l'éclairage du hameau des écureuils :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions : GACHET Chantal, RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien) :

1. approuve l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
2. confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
3. fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 23 088,70 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
4. inscrit à cet effet la somme de 23 088,70 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.
5. atteste que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public communal.

2 – décision modificative n°1 du budget principal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative N°1 du budget principal 2017.

FONCTION PUBLIQUE

1 – Création du poste d'agent de maîtrise :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 ABSTENTION : DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien)

- Approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet à hauteur de 32.31/35^{ième} à compter de l'avis favorable de la commission administrative paritaire.
- Décide de la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe à temps non complet à hauteur de 32.31/35^{ième} à compter de l'avis favorable de la commission administrative paritaire.
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2017

2 – Création du poste d'agent technique principal 2^{ième} classe :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : (1 ABSTENTION : DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien)

- Approuve la création d'un poste d'agent technique principal 2^{ième} classe à temps non complet à hauteur de 20/35^{ième} à compter de l'avis favorable de la commission administrative paritaire.
- Décide de la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ième} classe à temps non complet à hauteur de 20 /35^{ième} à compter de l'avis favorable de la commission administrative paritaire.
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2017

3 – IAT exceptionnelle : les heures de nuits de déneigement :

- Décide à l'unanimité d'une indemnité exceptionnelle pour les agents du service technique qui ont effectué des heures de déneigement avant 7 heures du matin et qui ne rentreraient pas dans le cadre des heures supplémentaires, durant la saison hivernale 2016-2017.
- Cette indemnité est fonction des heures effectuées et du montant de référence de l'IAT. Dès lors un coefficient est appliqué à ces employés et se résume comme suit :

NOM Prénom	Grade	Montants de référence de 3 ^{ième} catégorie	Coefficient ≤ 8	Crédit global
CHAPELON Patrick	Agent de maîtrise	475.32	0.31	147.81

PERRET André	Adj tech principal de 2 ième classe	475.32	0.22	102.60
CARASCO Paul	Adj tech	454.70	0.21	94.4
MANUS Jean Pierre	Adj tech ppal 2iè classe	475.32	0.28	131.28
			TOTAL	476.09

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

1 – Jury d’assise:

Monsieur le Maire, après avoir effectué le tirage au sort,

- **Etablit** la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l’année 2018 comme suit :

- PREVOSTO EP JOUVE Danielle
- CHOL EP LAVAL Evelyne
- MELLADO EP LHERMET Christelle Annie
- LOUISON Danielle Marie Françoise
- PITIOT Bernadette
- CHARLES Jocia Chirstel Carole

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1 – Rapport d’activité de la communauté de communes:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- Prend acte du rapport d’activité 2016 de la Communauté de communes Loire Semène

DOMAINE ET PATRIMOINE

1 – syndicat d’énergie, changement de statuts:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l’unanimité :

- APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d’Énergies de la Haute-Loire et l’annexe 1,

ENSEIGNEMENT

1 – Coût scolaire d’un enfant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **Décide** de fixer le coût moyen de fonctionnement par élève à 642.68€ pour l’année 2016/2017 compte tenu des frais de fonctionnement 2016.

La séance est levée à 20h40